



Ordonnance pénale délictuelle

Par **Peterlina**, le **09/10/2013** à **11:03**

Bonjour,

J'ai été condamnée par ordonnance pénale délictuelle à une amende de 222 euros le 15 avril dernier pour "détention de stupéfiant". Je n'ai eu connaissance de cela que le mois dernier, lors d'une convocation au commissariat pour notification de l'ordonnance.

Voici les faits: en février dernier, nous rentrions du ski avec 4 amis. Arrivés dans une toute petite ville dans les hauteurs des Alpes nous avons été arrêtés, sans raison, par la gendarmerie. Cette dernière a demandé à fouiller le véhicule, et nous avons "coopéré" afin d'accélérer la procédure. La voiture était à ma mère, j'ai donc préféré prendre sur moi la responsabilité de détention de cannabis. Ils ont pesé 2,8 grammes, avec le contenant.

Je trouve évidemment la condamnation assez sévère, sachant qu'à Paris la plupart des gens ne font que de la garde à vue pour détention de quantité beaucoup plus importante, mais la loi est la loi et j'ai commis une infraction. Cependant, je suis assez étonnée de découvrir qu'une ordonnance pénale donne lieu systématiquement à une inscription sur le casier B. Je souhaite passer les concours de l'éducation nationale et ne suis que fumeuse occasionnelle. Je n'ai jamais été arrêtée pour quoi que ce soit, pas même une garde à vue...

Comment faire pour demander que cela ne soit pas inscrit sur mon casier? Je suis vraiment dégoûtée que cela prenne de telles proportions. Je ne sais pas à qui m'adresser, au greffe? au tribunal de Gap (où l'ordonnance a été rendue)? Dois-je consulter un avocat? Est-ce réellement inscrit dans mon casier, et si oui, cela peut-il constituer un motif de refus lors de l'inscription aux concours de la fonction publique (enseignement, culture)?

Pour finir, je suis assez étonnée du fonctionnement de cette procédure, où il ne m'a pas été donné la possibilité de me défendre alors les conséquences semblent être assez importante (et pouvoir bloquer mon avenir malheureusement).

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.